

CHRONIQUE

A l'Assemblée de la Société des Nations.

I. *Rapatriement des prisonniers.*

On trouvera ci-dessus page 1293 le rapport de M. Fridtjof Nansen lu à l'Assemblée le 18 novembre, et ci-dessous page 1344 la résolution votée par l'Assemblée rendant hommage au Comité international de la Croix-Rouge et à MM. Gustave Ador et Fridtjof Nansen.

II. *Lutte contre le typhus.*

Le rapport sur les travaux du Conseil de la Société présenté à la première session de l'Assemblée par le secrétaire général portait au chapitre III, la lutte contre le typhus. On sait en effet que M. Balfour, à la demande de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a lancé à deux reprises des appels pressants aux Etats membres de la Société des Nations pour organiser la lutte contre le typhus.

La deuxième commission de l'Assemblée saisie de cette question, nomma une sous-commission présidée par le délégué de l'Argentine et composée de tous les membres de la commission qui désiraient y assister. La sous-commission ainsi constituée a tenu séance les 24 et 26 novembre et a entendu le rapport de la mission médicale chargée d'enquêter sur le typhus, composée des D^{rs} Pottevin, Th. Madsen et F. Norman White¹.

Il ressort des rapports et exposés des experts mentionnés ci-dessus :

1^o Que l'épidémie de typhus en Pologne et en Galicie a atteint des proportions considérables, et qu'elle constitue véritablement une menace sérieuse, notamment pour l'Europe orientale et d'une manière générale pour le monde entier.

2^o Que les ressources matérielles et médicales de la Pologne,

¹ Société des Nations. *Rapport de la commission spéciale au sujet du typhus en Pologne*. Document de l'Assemblée 124. — Genève, [novembre 1920]. In-4, p.

CHRONIQUE

Société des Nations.

bien qu'on en ait fait jusqu'ici le meilleur emploi, sont tout à fait insuffisantes pour remédier avec succès à la situation actuelle de la Pologne.

3° Que l'infection de typhus se propage sur une très grande échelle en Russie et dans les autres pays voisins de la Pologne, et que les conditions favorables à sa diffusion se perpétuent et se développent constamment.

4° Qu'il est de toute urgence que les nations du monde participent à un effort immédiat et adéquat pour combattre avec succès un fléau qui menace le monde entier, c'est-à-dire toutes les nations.

Déjà deux appels ont été lancés par le Conseil de la Société et on a pressenti quarante-deux Etats en leur demandant d'urgence de constituer un fonds de 2,000,000 de lst. au minimum, au moyen duquel on pourrait tenter d'enrayer, et, si possible, d'anéantir l'épidémie. En réponse à cet appel, les nations suivantes ont promis de fournir leur contribution comme il est indiqué ci-dessous ; mais jusqu'à présent, aucun versement n'a été effectué, étant donné le caractère conditionnel des contributions offertes. Aucun fonds provenant de cette source n'a donc été disponible.

France.....	£	50,000
(à condition que 3 autres pays fournissent une somme équivalente).		
Angleterre.....	£	50,000
(à condition que 3 autres pays fournissent une somme équivalente).		
Canada.....	\$	200,000
Espagne.....	£	40,000
(sous réserve).		
Belgique.....	£	1,000
Grèce.....	£	10,000
Perse.....	£	2,000
Bulgarie.....	£	27
Siam.....	£	1,000
Allemagne.....	marks papier	1,000,000
Autriche.....	couronnes	100,000

CHRONIQUE Société des Nations.

Hollande	florins	100,000
(le premier paiement serait effectué dès que la Grande-Bretagne aurait effectué le sien).		
Japon.....	fr.	100,000
Suisse.....	»	50,000

La sous-commission est d'avis que l'Assemblée devrait immédiatement adresser un appel pressant à tous les pays du monde en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour poursuivre une campagne effective contre les épidémies, spécialement pour le typhus et le choléra, dans l'Europe orientale en partant de la Pologne comme centre, et qu'il faudrait inviter d'une façon pressante l'Office international d'Hygiène publique, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à coopérer avec la Société des Nations à ce sujet ¹.

Les conclusions de la 2^{me} commission furent examinées au cours de la 15^{me} séance plénière, le mardi 7 décembre. Après un exposé chaleureux du rapporteur Sir George Foster (Canada), le Maharajah de Nawanagar (Indes), représentant, dans la délégation hindoue, les princes régnant de l'Inde, s'associa pleinement aux conclusions du rapport et déclara qu'à la session des chambres des princes qui s'ouvrira probablement en février prochain, il plaidera en faveur de la lutte contre le typhus et obtiendra certainement un concours notable.

M. Nansen (Norvège) soumet à l'Assemblée la résolution suivante :

Le Président est invité à nommer une Commission composée de délégués à l'Assemblée, au nombre de trois, afin d'étudier la question des sommes nécessaires pour poursuivre la campagne contre le typhus et prendre toutes les mesures possibles pour les trouver avant la clôture des travaux de l'Assemblée.

¹ Société des Nations. *Typhus en Pologne*. Rapport présenté à la commission n^o 2 par le délégué du Canada (référence au document 124 de l'Assemblée). Document de l'Assemblée 152. — Genève, (impr. St-Gervais), 1^{er} décembre 1920. In-4, 4 p.

CHRONIQUE

Société des Nations.

« Il m'a paru nécessaire, dit-il, de désigner trois membres responsables pour accomplir cette tâche.

« Quelques membres de la Société des Nations se sont plaints à juste titre, semble-t-il, du prix élevé des contributions de ce genre. Je désirerais leur montrer qu'une contribution immédiate destinée à lutter contre le typhus représente une économie réelle. En effet, lorsque le fléau se sera répandu et que chacun des pays devra lutter contre lui, à l'intérieur de ses propres frontières, les sommes dépensées seront bien supérieures à celles que je demande à l'heure actuelle. »

M. Gabriel Hanotaux (France), donna lecture de la note suivante sur la participation du Gouvernement français.

« Note sur la participation du Gouvernement français à la lutte contre le typhus en Pologne. »

« Le Gouvernement français a fait connaître le 24 juin 1920 au Secrétaire général de la Société des Nations qu'il était disposé à contribuer aux dépenses de la campagne antityphique pour une somme de 50,000 lst., partie en numéraire, partie en matériel, aussitôt que quatre autres pays auraient versé une quote-part égale.

« Sans attendre la réalisation de cette condition et pour répondre à l'appel qui lui a été adressé à ce sujet par ses délégués à l'Assemblée, le Gouvernement français a déposé le 2 décembre dernier sur le bureau de la Chambre un projet de loi demandant pour commencer un crédit de 1 million afin de fournir à la Croix-Rouge française les moyens d'équiper une vingtaine de sections sanitaires. »

M. Balfour (Grande-Bretagne) annonce qu'il a demandé à son gouvernement de supprimer les conditions qu'il avait posées au versement effectif des 50,000 lst., constituant sa contribution.

M. Zoka ed Dowleh (Perse) attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les épidémies ne sont pas particulières à l'Europe. La guerre en a apporté dans le monde entier. Il rappelle pour mémoire que pendant les dernières années, la Perse a perdu de la grippe, du typhus et du choléra, plus de 200,000 personnes, ce qui est un chiffre considérable pour une nation de 15 millions

CHRONIQUE Société des Nations.

d'habitants. La Perse a alloué une somme de 2,000 lst., mais M. Zoka ed Dowleh espère voir voter, dès l'ouverture de son Parlement, une somme plus importante encore.

M. Politis (Grèce) annonce que les 10,000 livres allouées par son gouvernement ont été envoyées à Londres à la Légation de Grèce, où elles sont à la disposition du Conseil de la Société des Nations.

M. Loudon (Pays-Bas) annonce que son gouvernement renonce à la condition qu'il avait posée au versement de sa contribution.

M. Wellington Koo (Chine) et M. Emile de Palacios (Espagne) font des déclarations analogues.

M. Paderewski (Pologne) déclare que le Gouvernement polonais n'a jamais considéré la lutte contre une épidémie comme une action concernant exclusivement la Pologne. Les dépenses du Gouvernement polonais, qui se chiffraient d'abord par 2 millions de mk. par jour, dépassent actuellement 3 millions. C'est avec une satisfaction profonde que la délégation polonaise salue la résolution proposée ainsi que la promesse d'une action commune et immédiate.

Le prof. Toma Jonnesco (Roumanie) donne des précisions sur l'extension du typhus dans son pays.

« Il n'est pas un pays au monde, pas même la Pologne, qui connaisse mieux le fléau du typhus que la Roumanie. Nous avons eu en 1916-1917, en deux mois, sur un territoire comprenant le quart du pays, avec une population de trois millions d'habitants, à peu près 300,000 morts. Des villages entiers avaient disparu ; sur 800 médecins, nous en avons perdu 300 en deux mois. Nous connaissons donc très bien ce fléau pour en avoir subi toutes les conséquences. Aussi, je m'associe de tout cœur à tout ce qui pourrait être fait, non pas pour une œuvre de charité comme on l'a dit à tort, mais pour cette œuvre de solidarité internationale envers la Pologne. Ce noble peuple doit savoir que, lorsque tous les pays s'unissent pour l'aider dans la lutte contre le typhus, ce n'est pas du tout un acte de charité, qu'on n'oserait même pas faire, mais bien une œuvre de solidarité internationale. »

CHRONIQUE

Société des Nations.

En définitive l'Assemblée adopte la proposition de la 2^me commission ainsi conçue :

« L'Assemblée décide : d'adresser immédiatement un appel urgent à tous pays du monde, en vue de réunir tous les fonds suffisants pour poursuivre une campagne efficace contre les épidémies qui sévissent dans l'Europe orientale et de prendre la Pologne comme point de départ. Le Bureau international d'Hygiène publique, le Comité international de la Croix-Rouge, et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge seront instamment priées de coopérer à cette œuvre.

L'Assemblée approuve les mesures prises par le Conseil et les rapports soumis par les diverses commissions et sous-commissions de l'Assemblée qui ont étudié la question, et en attendant la réponse à son appel elle estime qu'il est absolument nécessaire de commencer immédiatement la campagne dans la mesure où les fonds déjà réunis la rendent possible.

Elle adopte également la proposition du professeur Nansen énoncée plus haut.

III. Intervention en faveur des enfants des pays éprouvés par la guerre.

Le 7 décembre, la délégation suisse a présenté à l'Assemblée plénière la proposition suivante :

L'Assemblée de la Société des Nations, considérant les souffrances et les misères des enfants dans les pays éprouvés par la guerre, et les efforts déployés pour leur venir en aide tant par les organisations américaines qu'européennes, invite le Conseil de la Société à désigner un haut commissaire, chargé d'étudier les moyens de soutenir et de renforcer les actions charitables en faveur des enfants, en relation avec les organisations internationales existantes.

Cette proposition était accompagnée de l'exposé des motifs suivants :

Les conflits effrayants dont l'Europe et le Proche Orient ont été, et sont encore le théâtre, ont eu les plus désastreuses con-

CHRONIQUE Société des Nations.

séquences sur la santé et la croissance des enfants. Le monde entier s'est ému du sort de ces innocentes victimes vouées aux maladies et à la mort par une alimentation insuffisante, les privations de toutes sortes, le manque de chauffage et de vêtements.

Les gouvernements, les institutions charitables publiques ou privées ont fait tous leurs efforts pour venir en aide aux enfants. Devant l'enfant, patrimoine sacré de l'humanité, les rivalités, les antagonismes de races, de religion sont tombés. Montrant le plus magnifique exemple de solidarité, les églises catholiques, protestantes et orthodoxes, répondant à l'appel simultané de S. S. le pape Benoît XV et S. G. l'archevêque de Cantorbéry, ont demandé à leurs fidèles, le 28 décembre dernier, jour de la fête des Innocents, de verser leur offrande en faveur des pauvres enfants. Les congrès socialistes, corporatifs, féministes ont voté des résolutions, provoqué l'organisation de collectes. Le Bureau socialiste international, la Fédération syndicale internationale ont fait appel à leurs adhérents. Des comités, écartant résolument toute considération politique et confessionnelle, ont mené des campagnes, ont réuni des sommes se comptant par millions de francs, et ont fondé une *Union internationale de secours aux enfants*, qui compte parmi les membres de son Comité d'honneur quatre délégués à l'Assemblée, M. Gustave Ador, M. Hjalmar Branting, Lord Robert Cecil et M. Motta. Cette Union vient en aide aussi bien aux enfants des régions dévastées de la Belgique, de la France, de l'Italie qu'aux enfants de l'Europe centrale et orientale, aussi bien aux enfants arméniens qu'aux enfants ottomans.

Pendant ce temps, les Etats-Unis d'Amérique ne restaient pas inactifs. En la personne de Herbert Hoover, l'ancien directeur du ravitaillement de la Belgique pendant la guerre, ils ont trouvé l'apôtre infatigable, l'homme énergique capable de mener à bien une entreprise aussi vaste que le ravitaillement des enfants d'Europe. Pendant deux ans les Américains ont nourri 6 millions d'enfants. A 6 millions d'enfants, ils ont assuré chaque jour un goûter substantiel qui leur a permis de ne pas mourir

CHRONIQUE

Société des Nations.

de faim ; et cela dans les pays les plus variés, tant de l'Europe centrale et orientale que du Proche Orient.

Mais aujourd'hui après tant d'efforts, leurs ressources menacent de s'épuiser. En ce moment même Hoover lance un nouvel appel à ses concitoyens. Il leur demande de l'aider à nourrir non plus 6 millions d'enfants, mais seulement 3 millions et demi. Si l'on ne vient pas les seconder, les organisations américaines, qui se sont retirées déjà de plusieurs pays, vont en abandonner d'autres demain, et, tôt ou tard, rentreront lassées en Amérique.

Il y a là un champ d'action presque obligatoire pour la Société des Nations qui a déjà inscrit à son programme l'action humanitaire dans l'Europe centrale. A côté de la campagne contre le typhus, à côté du rapatriement des prisonniers de guerre, le sauvetage des enfants constitue une des plus nobles tâches de la Société.

Si l'Assemblée de la Société des Nations veut bien entrer dans cette voie, elle peut demander au Conseil de nommer un haut commissaire pour prendre en mains la question du secours aux enfants. Ce mandataire, comme M. Nansen pour le rapatriement des prisonniers de guerre, est assuré de rencontrer les concours les plus éclairés et les plus dévoués auprès des grandes organisations internationales existantes. Il aura pour tâche immédiate d'assurer la reprise des actions commencées par l'œuvre américaine dans les pays actuellement délaissés et de veiller à ce qu'aucun des pays éprouvés par la guerre ne voie ses enfants oubliés et leurs souffrances méconnues. La tâche la plus importante qui incomberait à un haut commissaire serait de coordonner tous les efforts individuels entrepris en Europe et aux Etats-Unis pour secourir les enfants. Un fait tout récent illustre clairement l'intérêt qu'il y aurait à avoir un agent de liaison représentant l'autorité de la Société des Nations.

Le 30 novembre, le Comité international de la Croix-Rouge a reçu un télégramme du directeur de l'action « Hoover », par lequel, apprenant que le Comité international de la Croix-Rouge avait proposé aux organisations de secours à Budapest de grouper leurs efforts pour reprendre cette action, il offrait au Comité

CHRONIQUE Société des Nations.

international d'ouvrir immédiatement des cuisines pour nourrir 25,000 enfants si le Comité international, de son côté, trouve les ressources nécessaires pour en nourrir 25,000 autres. L'action Hoover s'engage à maintenir ces cuisines pendant l'hiver et le printemps jusque par exemple au 1^{er} juin, si le Comité international en fait autant de son côté.

Le Comité international de la Croix-Rouge a accepté en principe cette proposition et a fait appel à l'Union internationale de secours aux enfants pour trouver les ressources nécessaires. L'Union internationale de secours aux enfants, placés sous le patronage du Comité international de la Croix-Rouge, a immédiatement télégraphié à tous ses comités affiliés en Angleterre, en Italie, en France, en Suède, aux Pays-Bas, etc., et a fait des démarches auprès du Saint-Siège pour trouver le demi-million de francs nécessaire à cette entreprise. Les réponses ne sont pas encore parvenues, mais il y a lieu d'espérer qu'elles seront favorables.

Soutenus par l'autorité morale de la Société des Nations, les efforts entrepris jusqu'à ce jour avec tant de dévouement par des organisations privées pourront beaucoup plus facilement atteindre leur but humanitaire. Les millions d'enfants arrachés au rachitisme et à la mort se souviendront, lorsqu'ils seront devenus des hommes, de la dette qu'ils auront ainsi contractée vis-à-vis de la Société des Nations à peine fondée, et travailleront à cimenter cet édifice, dont l'Assemblée a apporté les premières pierres, de la fraternité universelle.

Conformément à l'article 4 du règlement, cette proposition a été renvoyée devant la 2^{me} commission ¹.

La 2^{me} Commission, chargée par l'Assemblée d'étudier la question, a vivement apprécié la généreuse initiative de la délégation suisse. Persuadée qu'en effet, l'autorité morale de la Société

¹ Société des Nations. *Intervention en faveur des enfants des pays éprouvés par la guerre*. Déclaration et motion soumises par la Délégation suisse. Document de l'Assemblée 160. — Genève, [décembre 1920]. In-4, 8 p.

CHRONIQUE

Société des Nations.

des Nations peut utilement s'exercer en vue de la réussite de l'œuvre de secours aux enfants, elle a jugé préférable de ne pas se prononcer sur le principe de la désignation d'un haut commissaire, mais d'inviter le Conseil à vouloir bien, dans le plus bref délai, examiner par quels moyens l'autorité morale de la Société pourrait être mise au service de la grande œuvre dont il s'agit.

A cet effet, la Commission soumit à l'approbation de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée, désirant prêter son appui à l'œuvre si urgente
« de secours aux enfants de tous les pays éprouvés par la guerre,
« invite le Conseil à examiner, dans le plus bref délai possible,
« par quels moyens l'autorité morale de la Société des Nations
« pourrait être mise au service de cette cause humanitaire. »

Cette proposition, présentée à la dernière séance plénière de l'Assemblée, le 18 décembre, par M. Loudon (Pays-Bas), rapporteur de la 2^{me} Commission fut acceptée à l'unanimité.

MM. Viviani (France), Hymans (Belgique), président de l'Assemblée, Sir James Allen (Nouvelle Zélande) et M. Gustave Ador (Suisse), prirent successivement la parole à cette occasion et attestèrent ainsi le grand intérêt porté par la Société des Nations à la question du secours aux enfants.